



## VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12, rue de l'Abani - 57535 - Tél. 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75  
Email : [accueil@mairie-marange-silvange.fr](mailto:accueil@mairie-marange-silvange.fr)

### ARRETE N°25/2020

Le Maire de la Commune de MARANGE-SILVANGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L 325 et L 325-11,

VU l'Instruction Interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière,

**CONSIDERANT**, qu'il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement, en raison de travaux de voiries effectués par l'entreprise H.T.P. siégeant 15 Place de la Cimenterie 57300 HAGONDANGE

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du **lundi 15 juin 2020** et jusqu'à la fin des travaux, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, sauf riverains, rue de la République, de son intersection avec la Rue de la Vallée jusqu'à l'intersection avec la Rue des Roses, en fonction de l'avancée du chantier.

**Article 2 :**

La circulation sera régulée, au besoin, par feu tricolore ou par une personne munie d'un piquet K 10.

**Article 3 :**

La signalisation réglementaire et les déviations seront mises en place par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées par Procès-verbal qui sera transmis aux Tribunaux compétents.

**Article 5 :**

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Marange-Silvange le 29 mai 2020

Le Maire  
Yves MULLER



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le